

Votants : 71  
Convocation du Conseil d'Agglomération :  
le 28 juin 2019  
Affichage du Compte-rendu Sommaire :  
le 9 juillet 2019

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 8 juillet 2019

### MUSEES – ACCEPTATION DES OBJETS ISSUS DES FOUILLES ARCHEOLOGIQUES PREVENTIVES REALISEES A SAINT-SYMPHORIEN, LIEU-DIT "LES PIERRAILLEUSES"

#### **Titulaires présents :**

Jérôme BALOGE, Jeanine BARBOTIN, Anne BAUDOUIN, Daniel BAUDOUIN, Jacques BILLY, Marie-Christelle BOUCHERY, Yamina BOUDAHMANI, Jean BOULAIS, Christian BREMAUD, Dany BREMAUD, Jacques BROSSARD, Sophie BROSSARD, Didier DAVID, Sylvie DEBOEUF, Thierry DEVAUTOUR, Romain DUPEYROU, Jean-Claude FRADIN, Isabelle GODEAU, Robert GOUSSEAU, Michel HALGAN, Anne-Lydie HOLTZ, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Monique JOHNSON, Bruno JUGE, Guillaume JUIN, Gérard LABORDERIE, Alain LECOINTE, Jacqueline LEFEBVRE, Alain LIAIGRE, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Jean-Pierre MIGAULT, Marie-Paule MILLASSEAU, Jacques MORISSET, Rose-Marie NIETO, Michel PAILLEY, Eric PERSAIS, Stéphane PIERRON, Claire RICHECOEUR, Sylvette RIMBAUD, Claude ROULLEAU, Jean-François SALANON, Michel SIMON, Dominique SIX, Jacques TAPIN, Marc THEBAULT, Patrick THOMAS, Yvonne VACKER, Patrice VIAUD

#### **Titulaires absents ayant donné pouvoir :**

Alain BAUDIN à Michel PAILLEY, Elisabeth BEAUVAIS à Marc THEBAULT, Carole BRUNETEAU à Jacqueline LEFEBVRE, Christelle CHASSAGNE à Rose-Marie NIETO, Charles-Antoine CHAVIER à Claire RICHECOEUR, Jean-Luc CLISSON à Sylvie DEBOEUF, Fabrice DESCAMPS à Anne-Lydie HOLTZ, Pascal DUFORESTEL à Jacques TAPIN, Marie-Chantal GARENNE à Dominique SIX, Véronique HENIN-FERRER à Thierry DEVAUTOUR, Agnès JARRY à Yamina BOUDAHMANI, Dominique JEUFFRAULT à Marie-Paule MILLASSEAU, Lucien-Jean LAHOUSSE à Christine HYPEAU, Simon LAPLACE à Romain DUPEYROU, Elisabeth MAILLARD à Christian BREMAUD, Marcel MOINARD à Elmano MARTINS, Michel PANIER à Jérôme BALOGE, Alain PIVETEAU à Monique JOHNSON, Florent SIMMONET à Jeanine BARBOTIN

#### **Titulaires absents suppléés :**

#### **Titulaires absents :**

Jean-Michel BEAUDIC, Serge MORIN, Adrien PROUST, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Nathalie SEGUIN, Céline VALEZE, Michel VEDIE

#### **Titulaires absents excusés :**

Alain BAUDIN, Thierry BEAUFILS, Elisabeth BEAUVAIS, Carole BRUNETEAU, Jean-Romée CHARBONNEAU, Christelle CHASSAGNE, Alain CHAUFFIER, Charles-Antoine CHAVIER, Jean-Luc CLISSON, Luc DELAGARDE, Stéphanie DELGUTTE, Fabrice DESCAMPS, Pascal DUFORESTEL, Gérard EPOULET, Jean-Martial FREDON, Marie-Chantal GARENNE, Véronique HENIN-FERRER, Agnès JARRY, Dominique JEUFFRAULT, Lucien-Jean LAHOUSSE, Rabah LAICHOIR, Simon LAPLACE, Elisabeth MAILLARD, Josiane METAYER, Marcel MOINARD, René PACAULT, Michel PANIER, Alain PIVETEAU, Florent SIMMONET

**Président de séance :** Jérôme BALOGE

**Secrétaire de séance :** Yamina BOUDAHMANI

## COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

### CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 8 JUILLET 2019

#### **MUSEES – ACCEPTATION DES OBJETS ISSUS DES FOUILLES ARCHEOLOGIQUES PREVENTIVES REALISEES A SAINT-SYMPHORIEN, LIEU-DIT "LES PIERRAILLEUSES"**

Monsieur **Jérôme BALOGÉ**, Président, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

La Communauté d'Agglomération du Niortais est concernée par de nombreuses opérations d'archéologie préventive sur son territoire.

L'article 15-1 du décret n°2017-925 du 9 mai 2017 du Code du patrimoine prévoit le partage de la propriété des objets découverts lors d'une opération d'archéologie préventive à parts égales (50% - 50%) entre l'Etat et le propriétaire du terrain.

À l'issue de l'opération d'archéologie préventive (arrêtés n°AD 09/44 et 09/144) menée sur les parcelles ZX 1, 8, 38, 50, 56, 65, 79 et YK 31, 32, 33, 34, 35 du cadastre de la commune de SAINT-SYMPHORIEN (Deux-Sèvres), lieu-dit Les Pierrailleuses, du 27 septembre 2010 au 29 novembre 2010, des vestiges mobiliers ont été mis au jour. A l'époque, ces parcelles appartenaient à la Communauté de Communes de la Plaine de Courance, intégrée au 1er janvier 2014 au territoire de la Communauté d'Agglomération du Niortais.

Par courrier en date du 18 juin 2018, l'État a informé la Communauté d'Agglomération du Niortais du délai légal d'un an pour faire valoir son droit de propriété sur la moitié des objets. Conformément à l'article R.523-68 du Code du patrimoine, la Communauté d'Agglomération du Niortais peut solliciter le transfert à titre gratuit et en pleine propriété de la part revenant à l'État.

Soucieuse de préserver et valoriser son patrimoine archéologique, la Communauté d'Agglomération du Niortais souhaite assurer la bonne conservation des vestiges archéologiques mis au jour sur son territoire.

En 2010, le projet d'extension du Parc d'Activités Economiques Plaine de Courance (PAEPC) est à l'origine d'un diagnostic archéologique sur une surface de 323 154 m<sup>2</sup>. Celui-ci confirme les présomptions d'une présence d'enclos circulaires repérés par des clichés aériens. Près d'une quinzaine d'enclos de différentes tailles sont découverts et environ 82 tessons (mobilier céramique) sont collectés à la surface des fossés. Ils se rapportent à la Protohistoire (Age du Bronze ou Age du Fer). Les morceaux d'une amphore italique peuvent correspondre, quant à eux, à un rejet détritique secondaire. Ce mobilier archéologique découvert lors de l'opération préventive sur le site « Les Pierrailleuses » complètent les ensembles protohistoriques déjà conservés par les Musées d'Agglomération et peuvent permettre de poursuivre leur étude et leur valorisation.

Les Musées d'Agglomération disposent d'un fonds archéologique riche qui permet de mieux connaître l'histoire du territoire et d'appréhender ses évolutions depuis

Accusé de réception en préfecture  
1679-200841957-20190712-C75-07-2019-DE  
Date de télétransmission : 12/07/2019  
Date de réception préfecture : 12/07/2019

L'enrichissement de ce fonds par les découvertes en cours et à venir permet une cohérence territoriale et une exploitation des données dans le cadre de projets scientifiques, historiques et culturels.

Afin de poursuivre ses missions de conservation, d'étude et de valorisation des découvertes archéologiques sur le territoire intercommunal, la Communauté d'Agglomération du Niortais souhaite faire part à l'État de son souhait de faire valoir son droit de propriété sur la moitié des objets et de solliciter le transfert à titre gratuit et en pleine propriété de la part de l'État.

#### Inventaire du mobilier archéologique

n° tranchée	n° parcelle	structures	mobilier	datation
119	33 (YK)	fosse (st.1/tr.119)	35 tessons (33 vases max.) -1 bord/1 rupture de pente/1fond plat	Protohistoire
119	33 (YK)	fosse (st.2/tr.119)	12 tessons (9 vases max.) -1 panse à paroi fine	Protohistoire
238	33 (YK)	fossé circulaire (st.2/tr.238)	07 tessons (05 vases max.) -1 cannelure horizontale 02 fragments d'amphore (01 vase)	Protohistoire
264	50 (ZX)	trou de poteau (st.1/tr.264)	05 tessons (3 vases max.)	Pré- Protohistoire
264	50 (ZX)	trou de poteau (st.2/tr.264)	06 tessons (3 vases max.) -1 bord à col concave	Pré- Protohistoire
264	50 (ZX)	fosse (st.4/tr.264)	04 tessons	Pré- Protohistoire
265	50 (ZX)	trou de poteau (st.1/tr.265)	01 tesson	Pré- Protohistoire
265	50 (ZX)	trou de poteau (st.2/tr.265)	04 tessons - 1 bord	Pré- Protohistoire
265	50 (ZX)	trou de poteau (st.3/tr.265)	01 tesson	Pré- Protohistoire
274	50 (ZX)	fossé circulaire (st.2/tr.274)	03 tessons	Pré- Protohistoire
275	8(ZX)	fossé circulaire (st.2/tr.275)	02 tessons -1 fond plat	Protohistoire

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Accepter la part de mobilier revenant de droit à la Communauté d'Agglomération du Niortais (50%),
- Solliciter le transfert à titre gratuit et en pleine propriété de la part de l'État (50%),
- Autoriser le Président, ou la Vice-Présidente Déléguée, à signer tous documents nécessaires à la bonne exécution de ce dossier.

Accusé de réception en préfecture  
079-200041317-20190712-C75-07-2019-DE  
Date de télétransmission : 12/07/2019  
Date de réception préfecture : 12/07/2019

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

Pour : 71  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Non participé : 0

**Elisabeth MAILLARD**

**Vice-Présidente Déléguée**

Accusé de réception en préfecture  
079-200041317-20190712-C75-07-2019-DE  
Date de télétransmission : 12/07/2019  
Date de réception préfecture : 12/07/2019